



# Ville de Cerny

## Extrait du registre des arrêtés

### Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 @ mairie@cerny.fr

### ARRÊTÉ N°2024-II-92 – 5.8

### PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL POUR CELEBRER UN MARIAGE À Madame Laëtitia LAUTRU, Conseillère municipale

Le Maire de la commune de Cerny,  
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 modifié,  
qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses  
fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,  
CONSIDÉRANT l'empêchement du Maire et des Adjoints,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame Laëtitia LAUTRU, Conseillère municipale, est déléguée en l'absence  
du Maire et des Adjoints, pour exercer les fonctions d'officier d'état civil lors du mariage de  
Monsieur MARTEAU Kevin Alain et Madame LAUTRU Alisson Michèle Gilberte qui aura  
lieu le samedi 21 septembre 2024.

**Article 2 :** La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté  
qui sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs.

**Article 3 :** Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet et au procureur de la  
République.

Fait à Cerny, le 19 septembre 2024  
Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un  
délai de deux mois à compter de sa publication.